

July 14, 2020

Version française plus bas



INFORMATION BULLETIN

Bell Craft and Services Members

Brothers and Sisters,

We are all going through an unprecedented period and we sincerely hope that you and your families are well. For several months now, since the start of the confinement period, your Negotiating Committee has been holding weekly calls with representatives of the Company. The purpose of these calls is to identify and try to resolve as many of the issues you're experiencing as possible, in relation to Covid-19. Obviously on a few occasions, the parties have dealt with items which are typically general labour relations issues, however, nothing exhaustive since we have continued with our meetings of the joint labour relations committee, as per the collective agreement (4 per year).

It is important for us to update you on certain files, which are more problematic for us and which we deem necessary to share with you.

ORS PRODUCTS

It was in April 2020 that Bell Canada made the decision to stop selling PBX and electronic key system products to its customers. The existing contracts will be honoured and we will continue to do the work, however, this will not be extended. The Company's objective is to migrate its customers to Bell Total Connect products. Technician training has started and Bell has informed us that they will provide technician training as customer migration evolves on BTC products.

One of the problems we face, is that Bell is advising customers who want to continue with their ORS products, to refer to an external firm that will support this technology. We see this as a form of subcontracting, in the context where Bell tells its customers who to contact for support. The position of the Company is to the effect that it has decided to no longer sell the said product, and therefore this does not correspond to subcontracting. Please be aware that we are evaluating our options regarding this decision.

We also questioned the Company regarding the negative impact this decision may have on our jobs. Bell replied that it intends to migrate customers to the new BTC products and

that the volume of work would always be present for our members, who are responsible for supporting these products. Any member in need, will receive the necessary training to support BTC products. We questioned the company as to whether they were considering a decrease or an increase in the volume of work related to this decision. Bell's answer is that the forecast for the BTC product is growing. Rest assured that we will be following this matter closely and that if any of you have information to share with us, please do not hesitate to speak to your respective delegates.

ADDITIONAL INTERNET CHARGES

As you can see, the various internet service providers in the country have made the decision to terminate the additional internet charges for all customers across the country. In general, this particular attention during the Covid period ended on June 30th. Once Bell made the announcement, we asked the Company if this would also apply to our members who currently work from home. Bell's response was "yes" and that from now on, employees would have to assume the difference in cost. Obviously, the cost will vary from member to member, depending on their plan. Of course, most of you have unlimited plans, with enough bandwidth to support applications for your work. However, some of you may have had to modify your plans accordingly, or rather have seen your bandwidth data far beyond your normal usage. We believe that the onus is on the employer to pay these fees. We have provisions in our collective agreement which clearly indicate that the costs related to telework are reimbursed by the Company. Thus far, Bell refuses to honor these provisions, arguing that the few dollars of difference that some of you may have are minimal, compared to the transportation costs saved for those who are teleworking.

During our last meeting, we notified the Company of our position, which is that a Bell employee should not have to contribute out of their own pocket. We intend to file the necessary grievances, with the objective of changing our employer's decision. Any member affected by this change should get in touch with their respective shop steward.

NEW PRODUCT: AUTO INSTALLATION FOR RESIDENTIAL CUSTOMERS

As of July 14, 2020, Bell will offer its residential customers whose homes are connected to the Fiber Optic network the option of self-installation for Internet services. Our fear is quite simple, the negative impact it will have on the workload. It is difficult for us at the moment to quantify the impact that this will have on our members, however, Bell has estimated that out of the 18,000 or so connections expected by the end of December, that 4% of them would be done in auto installation mode. Of course, the technician will be responsible for configuring the receivers and the modem, but the installation will be carried out by the customer. As you can see, the real impact on our jobs can really only be a negative one. Once again, we will closely monitor the development of this file and its potential impact on our jobs.

RUMOURS SURROUNDING NEGOTIATIONS

It has been brought to our attention, some of your directors have raised the possibility that there may be an agreement with Unifor, to extend our collective agreement for a period of one year. It is important that you know this has not been tabled and/or discussed with us and that this information is an unfounded rumor.

Our collective agreement will expire on November 30th. Obviously Covid-19 and the containment period which followed, has affected our preparations for negotiations, however, we will be working diligently in the fall to catch up and in accordance with all health and safety guidelines and restrictions. Our timeline may be changed, but the information circulating on a one-year extension agreement rumor is unfounded.

JULY JLRC CANCELLATION

As indicated above, we have an agreement in place that the members of the Negotiating Committee (Company and Union) are to meet at least 4 times a year to raise various issues that arise in our workplaces, which cannot be resolved by way of grievance. These meetings allow us to resolve issues as quickly as possible rather than waiting for the upcoming negotiations.

Bell Canada refused to grant the necessary travel and accommodation permissions for your bargaining agents, mainly alleging the following:

- Travel ban except in critical business situations;
- Prohibition to allow more than 3 people to meet in the same conference room.

The Negotiation Committee is 8 people for Unifor. The provincial authorities of Quebec and Ontario authorize a larger number for meetings. In Quebec, we can be up to a maximum of 50 people. In Ontario it's a maximum of 10 people outside of the Greater Toronto Area. The sanitary rules of our provincial authorities allow us to hold these meetings while respecting preventive measures. Bell Canada's position prevents us from defending your rights. Alternatively, videoconferencing tools combined with simultaneous translation services have been tried without much success. They are certainly practical for current meetings, but the nature of our meetings means that discussions require fluidity and an ability to consult, which these tools do not offer. Throughout this difficult period, the employees and representatives of the union greatly collaborated in maintaining the activities of this company. But when opportunities / suggestions to resolve our problems arise, Bell Canada outright rejects access to these important tools for our daily challenges. In other words, when it is good or makes sense for the Company, everything possible is done, however, when it is time to work for its employees, it is no longer possible. We are disappointed with the Company's position. For unionized workers in our certification unit, JLRC meetings are critical to the business. We will challenge this decision by way of grievance and we will continue to ensure that Bell Canada takes the

Health and safety of our members seriously, while making the appropriate and/or necessary changes to our everyday working conditions. Since the beginning of this period, you have all demonstrated strength and shown exactly how resilient you can be and it's time Bell provides you with the recognition you deserve.

Dear Sisters and Brothers, we work for you. Your support is directly linked to our ability to influence Bell Canada's decisions. Thank you for your unwavering and continued support.

In Solidarity,

Your Bargaining Committee

CN/kvcope343

Consœurs, confrères,

Bonjour à vous. Nous traversons une période inédite et nous souhaitons de tout cœur que vous et vos familles vous portiez bien. Depuis plusieurs mois, depuis le tout début du confinement dû à la Covid-19, votre comité de négociation tient des appels hebdomadaires avec les représentants de la Cie afin d'identifier les exigences de votre quotidien devant les nouveaux enjeux qu'entraîne la gestion de cette pandémie. Bien évidemment, à quelques occasions, les parties ont traité de sujets qui relevaient plutôt de questions de relations de travail plus générales mais rien d'exhaustif puisque les rencontres du comité conjoint de relation du travail sont toujours prévues à la convention collective (4 par années).

Il nous importe de vous partager la mise à jour des dossiers qui nous sont plus problématiques.

PRODUITS VENTES DIRECTES

Depuis le mois d'avril 2020, Bell Canada a pris la décision de ne plus vendre les produits traditionnels (vintage) à ses clients, tel que le PBX. La portion de notre travail qui est de supporter ces produits sera maintenue en fonction de la durée des différents contrats avec les clients. L'objectif de la Compagnie est de migrer tous ses clients vers les produits (BTC Bell connexion totale) uniquement. La formation des techniciens a débuté et Bell nous informe qu'elle assurera cette formation au fur et à mesure que la migration des clients évoluera sur les produits.

Les clients qui voudront poursuivre avec leurs produits vente-directe seront orientés par Bell vers une firme externe qui assurera le support de cette technologie. Ceci est problématique. Nous y voyons une forme de sous-traitance dans le contexte où Bell indique à ses clients qui contacter pour assurer leur support. La Cie se défend en disant qu'elle a décidé de ne plus vendre le dit produit et que cela ne peut se définir comme de la sous-traitance. Sachez que nous évaluons nos options devant cette décision.

Nous avons questionné la Cie quant aux éventuels impacts négatifs que cette décision aurait sur nos emplois. Bell nous répond qu'elle entend migrer les clients vers les nouveaux produits et que le volume de travail sera toujours présent pour nos consœurs et confrères qui ont pour responsabilité de supporter ces produits. Tous vont recevoir la formation nécessaire. Nous avons questionné la Cie à savoir si elle envisageait une baisse ou une hausse du volume de travail en lien avec cette décision. Bell nous répond que les prévisions pour le produit sont à la croissance. Soyez assurés que nous allons suivre ce dossier de près. Si certains d'entre vous avez des informations à nous communiquer, n'hésitez pas à contacter vos délégués respectifs.

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES D'INTERNET

Comme vous l'avez constaté, différents fournisseurs de service internet du pays ont pris la décision de résilier les frais supplémentaires reliés à l'internet pour tous les clients à travers le pays. De manière générale, cette attention particulière en période de Covid a pris fin le 30 juin dernier. Du moins Bell en a fait l'annonce officiellement.

Nous avons demandé à Bell si cette décision s'appliquait également à ses employés qui travaillent de la maison. Bell nous a dit que oui, dorénavant chaque employé allait devoir assumer la différence de coût reliée à l'optimisation de son forfait. Évidemment, plusieurs parmi vous avez des forfaits illimités avec une bande passante suffisamment élevée pour soutenir les applications pour votre travail. Toutefois, certains d'entre vous avez dû modifier vos forfaits en conséquence ou plutôt avez vu vos données de bande passante accroître bien au-delà de votre utilisation normale. Nous sommes d'avis que c'est à l'employeur de payer ces frais. Des dispositions dans notre convention collective indiquent clairement que les frais reliés au télétravail sont remboursés par la Compagnie. Bell refuse d'honorer ces dispositions en soutenant que les quelques dollars de différence que certains d'entre vous pourraient avoir à déboursier sont minimes en comparaison des frais de transport économisés par ceux et celles qui sont en télétravail.

Nous ne sommes pas d'accord avec eux. Nous sommes d'avis qu'un salarié de Bell n'a pas à contribuer de sa poche pour assurer sa force de travail, et ce peu importe l'ampleur du montant. Nous entendons déposer les griefs nécessaires afin de faire changer la décision de notre employeur. Ceux et celles parmi vous qui constateront une différence sur leurs prochaines factures sont invités à contacter vos délégués syndicaux respectifs.

NOUVEAU PRODUIT : AUTO INSTALLATION POUR LES CLIENTS RÉSIDENTIELS

À partir du 14 juillet 2020, Bell offrira l'option de l'auto-installation des services internet à ses clients résidentiels connectés au réseau de fibre optique. Cette offre de Bell soulève la crainte d'un impact négatif sur le volume de travail. Il nous est difficile pour le moment de quantifier l'impact que cela aura sur nous. Bell estime que sur les quelques 18 000 branchements attendus d'ici la fin décembre 2020, 4% d'entre eux seraient fait en mode d'auto installation. Certes le technicien aura la tâche de configurer les récepteurs et le modem mais l'installation sera exécutée par le client. L'impact réel sur nos emplois ne pourra-t-être que négatif.

Encore une fois, nous allons suivre de près l'évolution de ce dossier et de son impact potentiel sur nos emplois.

RUMEURS QUANT À NOS PROCHAINES NÉGOCIATIONS

Plusieurs parmi vous avez rapporté que certains directeurs évoquent la possibilité d'une entente avec Unifor pour signer une entente de prolongation de notre convention collective pour une durée d'un an, reportant ainsi nos négociations à l'année prochaine. Il nous importe de vous confirmer que ceci n'a pas été discuté avec nous et que cette information est une rumeur non fondée.

Notre convention collective viendra à échéance le 30 novembre prochain. Il est évident que la Covid et le confinement ont affecté nos préparatifs en vue de nos prochaines négociations que nous souhaitons enclencher dès les mois de septembre-octobre. Nous allons travailler d'arrache-pied à l'automne pour rattraper ce retard en fonction des limitations sanitaires en place à ce moment. Il se peut que notre échéancier soit modifié.

ANNULATION DU CCRT DE JUILLET

Nous avons une entente à l'effet que les membres du comité de négociations des deux parties se rencontrent au moins 4 fois par année afin de soulever divers enjeux qui surviennent dans nos milieux de travail et qui ne peuvent être réglés par voie de grief. Ces rencontres permettent de régler les problèmes le plus rapidement possible plutôt que d'attendre aux négociations à venir.

Bell Canada a refusé d'accorder les permissions nécessaires aux déplacements et à l'hébergement de vos agents négociateurs en alléguant principalement les points suivants :

- Interdiction de voyager à l'exception de situations critiques pour l'entreprise;

- Interdiction de permettre à plus de 3 personnes à se réunir dans une même salle de conférence.

Pour Unifor, le comité de négociation est formé de 8 personnes. En situation de déconfinement comme nous connaissons présentement, les autorités provinciales du Québec et de l'Ontario autorisent pour les réunions un nombre plus important. Au Québec, on peut regrouper jusqu'à 50 personnes. En Ontario, c'est un maximum de 10 personnes à l'extérieur de la région du grand Toronto. Les règles sanitaires de nos autorités provinciales nous permettent de tenir ces rencontres en tout respect des mesures de prévention. La position de Bell Canada nous empêche de veiller à la défense de vos droits. Soyez sans crainte, les outils alternatifs de visioconférence accompagnés des services de traduction simultanée ont été expérimentés sans grand succès. Ils sont certes pratiques pour des rencontres courantes mais la nature de nos rencontres fait en sorte que les discussions nécessitent une fluidité et une capacité de se concerter que ces outils n'offrent pas. Tout au long de cette période difficile, les employés et les représentants du syndicat ont grandement collaboré au maintien des activités de cette compagnie. Mais au moment où nos instances permettant de régler nos problèmes se présentent, Bell Canada rejette du revers de la main l'accès à ces outils importants pour nos enjeux quotidiens. Autrement dit, quand c'est bon pour la Compagnie, tout est possible mais quand c'est le temps de travailler pour ses employés, ce n'est plus possible et ce, au nom de la Covid. Nous sommes déçus de cette position. Pour les travailleurs syndiqués de notre unité d'accréditation, les rencontres de CCRT sont critiques pour l'entreprise et le syndicat. Nous allons contester cette décision par voie de grief et nous allons nous assurer que Bell

Canada prenne bien soin de considérer que la qualité des conditions de travail et de vie de ses travailleurs est un élément déterminant dans l'atteinte de ses objectifs. D'ailleurs vous l'avez tous démontré depuis le début de cette période. Voilà ce que nous recevons en guise de reconnaissance.

Très chers consœurs et confrères, nous travaillons pour vous. Votre support est directement lié à notre capacité à influencer les décisions de Bell Canada. Merci de votre appui indéfectible.

Solidarité,

Votre comité de négociation.